AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20220830-128_2022-DE en date du 06/09/2022 ; REFERENCE ACTE : 128_2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 30 août 2022 à 18h00 à Buis-les-Baronnies

Le Conseil communautaire, convoqué le 24 août 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Monique BALDUCHI

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 71

Etaient présents : 62 (dont 7 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Patrick MEGE (suppléant) - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patrick LEDOUX - Eric LYOBARD (suppléant) - Alain GRIOL (suppléant) Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Monique BALDUCHI - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile PILOZ - Thierry TATONI - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alan PUSTOCH - Olivier SALIN - Annelise FAREL - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain BOULET (suppléant) - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER (suppléante) - Jacques NIVON

Etaient absents ou excusés : 33

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien ROUSTAN - Georges ROMEO - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Didier ROUSSELLE Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Martial BONNEFOY - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Gérard PEZ - Jason DUQUESNOY - Claude SOMAGLINO

Excusés ayant donné pouvoir : 9

Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Denis CONIL – Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Jean GARCIA - Sylvie GARNERO a donné pouvoir à Pascal CIRER METHEL - Pierre COMBES a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Jacques NIVON - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Thierry DAYRE

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20220830-128_2022-DE en date du 06/09/2022 ; REFERENCE ACTE : 128_2022

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication

Rapporteur: Nadia MACIPE

Finances

128-2022 Budget principal - Pertes sur créances irrécouvrables

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L2321-2, R2321-2 et R2321-3 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14;

Considérant la demande transmise par le Comptable public d'admettre en créances irrécouvrables deux factures émises par l'ALSH Les Petits Bouts regroupées sous la référence ASAP suivante :

Référence ASAP	Montant	Motif
2020-45-1	86,50 €	Créance éteinte pour effacement de dettes (dossier de surendettement)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR: 71 CONTRE:

ABSTENTION:

D'ADMETTRE en créances éteintes les factures ci-annexées pour un montant total de 86,50 € ;

D'IMPUTER la dépense correspondante au compte 6542 du Budget principal ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE

Transmission en préfecture le : 06/09/2022

Mise en ligne le : 08/09/2022

Ampliation à :